

Notes d’allocution de la Juge en chef adjointe, Martine St-Louis, de la Cour fédérale à l’occasion de la rentrée judiciaire

Montréal, le 4 septembre 2025

Distingués invités,

Je souhaite tout d’abord remercier Mme la Bâtonnière Assouline de m’offrir l’occasion de prendre la parole aujourd’hui au nom des Cours fédérales.

Je remercie aussi Mme la juge en chef du Québec, Manon Savard, pour ses rappels nécessaires et pour son leadership inspirant et bienveillant.

Cette année, la Cour fédérale a l’honneur de prononcer l’allocution de la rentrée pour les quatre Cours fédérales. La rentrée est un moment phare du calendrier judiciaire et je suis honorée d’y participer.

La dernière intervention de notre Cour remonte à 2022, une période encore marquée par les effets de la pandémie. À cette occasion, M. le juge en chef Crampton avait souligné les changements profonds qui s’opéraient alors dans le fonctionnement de la Cour, notamment le virage numérique accéléré qu’elle avait entrepris sous sa direction et celle de Mme la juge en chef adjointe Jocelyne Gagné.

Un travail colossal a été accompli.

D’ailleurs, parlant de M. le juge en chef Crampton, permettez-moi de profiter de l’occasion pour souligner qu’il prendra sa retraite le 31 octobre prochain, après presque 16 ans à la Cour, dont près de 14 ans à titre de juge en chef. Je suis certaine que vous vous joindrez à moi pour le remercier sincèrement pour toutes ces années consacrées à l’administration de la justice.

Son engagement, son intégrité et sa bienveillance, thème de cette rentrée, ont profondément marqué l’institution et tous ceux qui ont eu le privilège de travailler avec lui. Souhaitons-lui, ainsi qu’à son épouse Rita, beaucoup de bonheur dans cette nouvelle étape de leur vie.

L’allocution de la rentrée est l’occasion de fournir un aperçu de certains éléments marquants de l’année pour chacune des quatre Cours fédérales.

Cour d'appel de la cour martiale

A cet égard, je souligne la nomination, en octobre 2024, de Mme la juge Mary Gleason, juge de la Cour d'appel fédérale à titre de juge en chef de la Cour d'appel de la cour martiale et lui offre, en notre nom à tous, mes plus sincères félicitations et mes vœux de succès.

Cour d'appel fédérale

Ensuite, M. le juge en chef De Montigny me prie de vous faire part de quatre sujets d'importance pour la Cour d'appel fédérale (CAF).

D'abord, depuis la dernière rentrée judiciaire, le juge Panagiotis (Peter) Pamel a été nommé à la Cour (septembre 2024) et le juge Richard Boivin a pris sa retraite (septembre 2025). Il y a maintenant un seul poste vacant à la Cour.

Ensuite, le 26 juin 2025, la CAF a publié la deuxième mise à jour de la [Directive colligée relative à la pratique](#) de la Cour. Les mises à jour portent sur les preuves de signification, les questions d'accessibilité et le format des références. Je vous invite à les consulter via le site de la CAF.

Troisièmement, les audiences de la CAF continuent à se dérouler, pour la plupart, en personne. La Cour examine les demandes d'audiences virtuelles et hybrides au cas par cas et peut les autoriser dans des circonstances exceptionnelles ou lorsque l'intérêt de la justice l'exige. Les audiences hybrides et virtuelles représentent maintenant environ 10 % des audiences.

La Cour continue de fournir aux membres du public des liens Zoom pour visionner en ligne les audiences en direct lorsque la technologie le permet. La demande du public relative au visionnement des audiences continue de dépasser les attentes.

Enfin, la CAF poursuit son projet pilote dans le cadre duquel les documents introductifs d'instance (tels que les avis de demande et les avis d'appel) sont examinés afin de déterminer s'ils sont voués à l'échec.

Si la Cour estime qu'une instance n'a aucune chance de succès, elle demande des observations écrites. La Cour détermine ensuite si l'instance présente ou non une chance raisonnable de succès. Certaines instances sont ainsi rejetées à ce stade, permettant à la Cour de consacrer les ressources limitées aux dossiers qui en ont réellement besoin.

Le projet pilote présente aussi l'occasion de rendre des ordonnances et directives pour simplifier les procédures ou de mettre en place des accommodements au besoin.

Dès cet automne, la Cour d'appel évaluera le projet afin de décider s'il devrait devenir permanent.

Cour canadienne de l'impôt

Mme la juge en chef St-Hilaire et Mme la juge en chef adjointe Pelletier me prient quant à elles de vous faire part de la mise à jour suivante de la Cour canadienne de l'impôt (CCI).

Depuis la nomination de la juge St-Hilaire à titre de juge en chef, en juin 2024, et de la juge Pelletier à titre de juge en chef adjointe, en décembre 2023, il y a eu 12 nominations au sein de la Cour, soit 10 juges puinés et 2 juges adjoints. Ce sont d'ailleurs les tout premiers postes de juges adjoints de la CCI.

La CCI dispose donc maintenant d'un effectif judiciaire complet pour la première fois depuis des décennies.

En termes de priorités, la CCI vise à accélérer la fixation des audiences, particulièrement dans certaines villes dont Montréal. L'arrivée des nouveaux juges adjoints qui sont bilingues et civilistes ainsi que l'augmentation dans le nombre total de juges devraient permettre d'atteindre cet objectif.

La réduction des délais dans le traitement des documents par le greffe ainsi que la modernisation des opérations sont des priorités continues pour la CCI.

Quant aux projets en cours, le Comité des règles de la CCI a proposé un certain nombre d'amendements en matière de procédure générale et il travaille activement à une importante consolidation de ses diverses règles en matière de procédure informelle.

Cet exercice vise notamment à simplifier le langage et à offrir aux contribuables souvent autoreprésentés un accès plus facile aux règles de la Cour.

La CCI travaille par ailleurs activement avec les autres Cours afin de développer un nouveau système de gestion de dossiers qui desservira l'ensemble des Cours fédérales.

Cour fédérale

Enfin, en ce qui a trait à la Cour fédérale (CF), l'un de ses plus importants défis sans doute de réussir à gérer l'augmentation considérable du nombre de dossiers qui y sont initiés.

Indeed, to give you a glimpse of the tsunami of files the Court has to process, let me cite a few numbers. In 2024, more than 27 000 cases, actions or applications have been filed with the Court. By the week of August 11, 2025, almost 18 000 cases had already been filed, and it is projected that the number will exceed 34 000 for 2025.

Ceci représentera une augmentation de 500% par rapport au nombre de dossiers déposée à la Cour annuellement dans la période avant la pandémie.

Nevertheless, the Court's complement has not been increased since that time.

The biggest increase relates to the applications challenging decisions related to immigration law. However, the Court has experienced increases in other areas, like citizenship, class proceedings, and national security to name a few.

Fortunately, and thanks to the work of staff in the Courts Administration Service most notably people in the registry, the IT group, and the office of the judicial administrator, several initiatives have been pursued to assist us in managing the surging influx.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier Me Darlene Carreau, l'Administratrice en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) et tous les employés du SATJ pour leur travail, sans eux, sans vous, les membres des Cours ne pourraient pas accomplir leur travail judiciaire.

Dans ce contexte, le SATJ poursuit le virage numérique des Cours, avec pour objectifs notamment, d'accroître l'efficacité, d'augmenter l'automatisation et de réduire les risques d'erreurs.

De plus, la Cour accepte de tenir des audiences par visioconférence lorsque cela est justifié par les parties ou lorsque cette modalité permet une meilleure utilisation des ressources.

Aux titres de nouvelles initiatives, la Cour offre aux parties la possibilité de faire entendre leur cause sur la seule base des prétentions écrites évitant la tenue d'une audience pour ceux qui le souhaitent.

Au surplus, la Cour a adopté des durées d'audience plus courtes et a limité à 20 le nombre de pages des mémoires pour les demandes de contrôle judiciaire moins complexes.

Je salue au passage les Membres du Barreau lesquels, à travers les comités de liaison, acceptent de discuter, nous offrent des pistes à explorer, réagissent à nos propositions, et nous permettent de mettre de l'avant des initiatives qui suscitent l'adhésion.

Cette collaboration est précieuse et je la souhaite pérenne.

J'en profite pour remercier aussi les membres de notre Cour, les 46 juges et les 10 juges adjoints pour leur résilience et leur adaptabilité. Nous sommes passés du 20^e au 21^e siècle en un instant, ce n'est pas rien, d'une Cour de papier à une Cour sans papier. Tous, employés, membres de la Cour, avocats, parties ont été touchés, ont participé et continuent de participer aux changements et à assurer le succès des initiatives mises de l'avant.

Toutes ces initiatives visent à permettre l'accès des justiciables à la Cour et la considération de leurs dossiers dans le meilleur délai possible, elles sont vitales.

Je vous invite à visiter le site de la Cour régulièrement pour y lire à propos de nouvelles initiatives et des changements dans nos lignes directrices.

As you can see, the Court is committed to finding new ways of doing various things. It is no longer open to us to continue doing things the same old ways.

Évidemment, il y a une limite à faire plus et mieux, je soupçonne que nous arrivons au terme de cet exercice avec les moyens dont nous disposons.

Bien que la Cour reconnaisse la réalité budgétaire dans laquelle nous nous trouvons actuellement, et les efforts qui sont sollicités, je m'en voudrais de ne pas souligner que les demandes de financement présentées par le SATJ au cours des dernières années n'ont pas portées fruits.

Ceci laisse le SATJ et les Cours dans une situation très précaire.

Aussi, les juges en chef Crampton et de Montigny aimeraient vous donner une mise à jour concernant notre projet pilote en matière de bijuridisme procédural, initié en 2019.

Ce projet-pilote permet aux parties représentées par des avocats membres du Barreau du Québec qui désirent intenter une action et qui ont toutes deux donné leur consentement à ce que leur action se poursuive devant la CF et la CAF en vertu du Code de procédure civile, à le faire, sous réserve des ajustements nécessaires.

Mme la juge adjointe Alexandra Steele préside maintenant le comité du projet pilote sur le bijuridisme procédural. Il y a actuellement un dossier actif dans ce projet pilote.

Nous invitons donc les procureurs à profiter de ce projet.

Enfin, vous aurez peut-être aperçu la construction en cours des nouvelles installations des Cours fédérales à Montréal sur la rue Notre Dame tout près d'ici. Le SATJ et Services Publics et Approvisionnement Canada construisent un édifice de neuf étages qui sera moderne, sécuritaire, accessible et doté de la technologie nécessaire.

Le projet respecte l'échéancier prévu selon lequel nous y emménagerons dès mars 2027.

Nous sommes tous ravis que nos cours se rapprocheront du palais de justice où nous nous trouvons présentement.

Avant de conclure, j'aimerais souligner que nous avons accueilli 6 nouveaux juges et un nouveau juge adjoint au sein de la CF depuis la dernière rentrée judiciaire en 2024. Il s'agit des juges Benoit Duchesne, Love Saint-Fleur, Meaghan Conroy, Danielle Ferron, Andrew Brouwer et Darren Thorne et du juge adjoint Kirk Shannon. M. Le juge Peter Pamel a quant à lui été promu à la CAF.

Nous n'avons actuellement qu'un poste de juge à combler au sein de la CF, et il est ici au Québec. J'encourage donc tous les membres du Barreau, notamment ceux et celles qui pratiquent dans les domaines du droit de la propriété intellectuelle, du droit maritime, du droit administratif, du droit de l'immigration, du droit autochtone, du droit carcéral ou encore du droit sur la sécurité nationale, ainsi que les plaideurs à travers la province, à poser leur candidature pour joindre les rangs de la CF.

En guise de conclusion, je vous remercie à nouveau, Madame la Bâtonnière, et je souhaite à tous et à toutes une bonne rentrée judiciaire 2025 sous le thème de la bienveillance.